

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 mai 2008**

Délibération n° 2008-0049

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants au service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS)

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme, Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Darne JC. (pouvoir à M. Darne J.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Goux (pouvoir à Mme Dubos), Guimet (pouvoir à M. Vergiat), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Lambert (pouvoir à Mme Pédrini), Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Le Bouhart), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Pillon (pouvoir à M. Abadie), Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Serres (pouvoir à M. Terracher), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Huguet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vial (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : M. Calvel.

Séance publique du 13 mai 2008**Délibération n° 2008-0049**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS)**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile a défini les conditions dans lesquelles doivent être constitués et élus les conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours.

Ces dispositions codifiées au code général des collectivités territoriales, et notamment à l'article L 1424-26, prévoient que le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS) délibère dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), sur le nombre et la répartition de ces sièges.

Par délibération du 15 octobre 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône a procédé à la fixation du nombre de sièges ainsi qu'à sa répartition.

Le conseil d'administration est composé de trois collèges : le collège du département, le collège des communes et le collège des établissements publics de coopération intercommunale. Ce dernier dispose de cinq sièges totalisant 21 316 suffrages calculés au prorata de la population.

Sur ce total, la Communauté urbaine dispose de 20 244 suffrages, soit un niveau de 94,9 % pouvant ouvrir une représentation sur quatre sièges ; le 5ème siège pouvant revenir aux autres établissements publics de coopération intercommunale du département.

Par ailleurs, l'article L 1424-24-3 du code général des collectivités territoriales précise que les représentants des EPCI sont élus par les présidents des EPCI au scrutin proportionnel au plus fort reste.

En vue de cette élection, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner les candidats de la Communauté urbaine qui seront proposés au titre du collège des établissements publics de coopération intercommunale.

Il convient donc de désigner quatre candidats en qualité de membres titulaires et quatre candidats en qualité de membres suppléants ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne en tant que candidats présentés par la Communauté urbaine au titre du collège des établissements publics de coopération intercommunale du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône :

Membres titulaires :

- Michel Reppelin,
- Paul Serres,
- Arthur Roche,
- Patrick Huguët,

Membres suppléants :

- Maurice Fleury,
- Ladia-Zorah Aït Maten,
- René Balme,
- Guy David.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 15 mai 2008